RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Monsieur François JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, la tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L2312-1 du CGCT).

Instauré par Loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, ce débat doit permettre aux élus du Conseil Municipal d'être informés sur la situation financière de la commune et d'échanger sur les orientations budgétaires.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 est venu compléter les dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires, en rendant obligatoire la présentation d'un rapport dans lequel doit figurer les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (pour les collectivités de plus de 10 000 habitants).

A l'issue de cette présentation et des échanges, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

LE CADRE DE L'ELABORATION BUDGETAIRE 2021

A. UNE CRISE SANITAIRE ET ECONOMIQUE SANS PRECEDENT QUI AURA DES EFFETS A COURT, MOYEN ET LONG TERME

a. Un impact immédiat sur la croissance économique

Comme l'indique Gita Gopinath, cheffe économiste du FMI, « cette crise ne ressemble à aucune autre et une grande incertitude règne quant à son incidence sur la vie et les moyens d'existence des populations. Il s'agit d'une véritable crise mondiale, car aucun pays n'est épargné. Pour la première fois depuis la grande dépression (des années 1930), aussi bien les pays avancés que les pays en développement sont en récession. Le « grand confinement » constitue ainsi la pire récession depuis la grande dépression et est bien plus grave que la crise financière de 2009. »

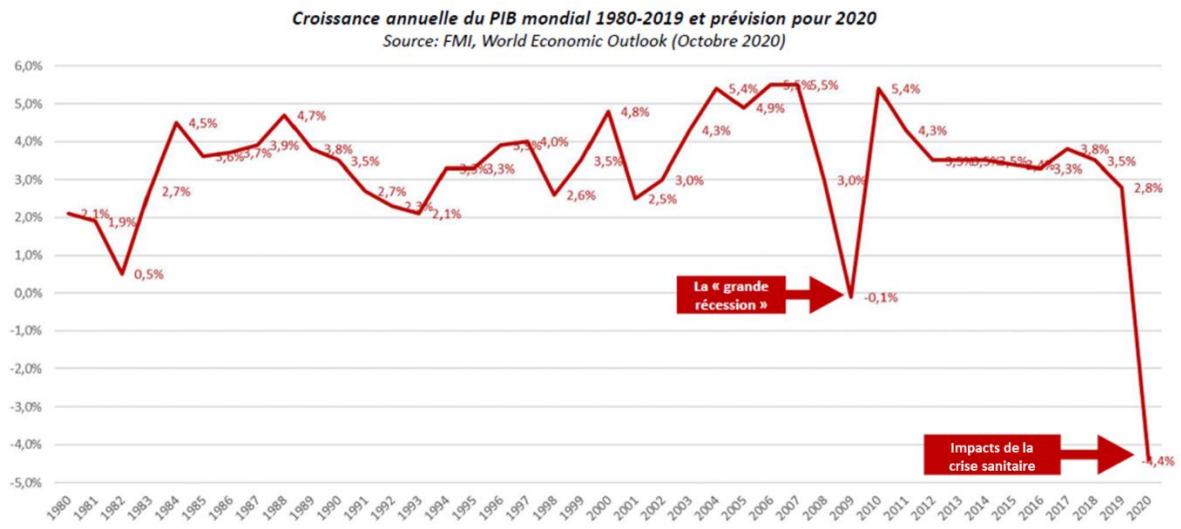

A la sortie du premier confinement, les prévisions de croissance économique étaient même plus pessimistes. Le FMI anticipait en effet une récession de 10,2 % en 2020 pour la zone Euro et de 8 % pour les Etats-Unis. Concernant la Chine, pas de récession, mais une croissance atone de 1 % était attendue, soit le niveau le plus faible depuis 40 ans. Toutefois, après un troisième trimestre plus dynamique qu'initialement escompté, les analystes ont revu à la hausse leurs prévisions. Si ces dernières sont moins pessimistes, elles restent toutefois négatives. **Au niveau mondial, le PIB devrait être en recul en 2020 de 4,5 %.**

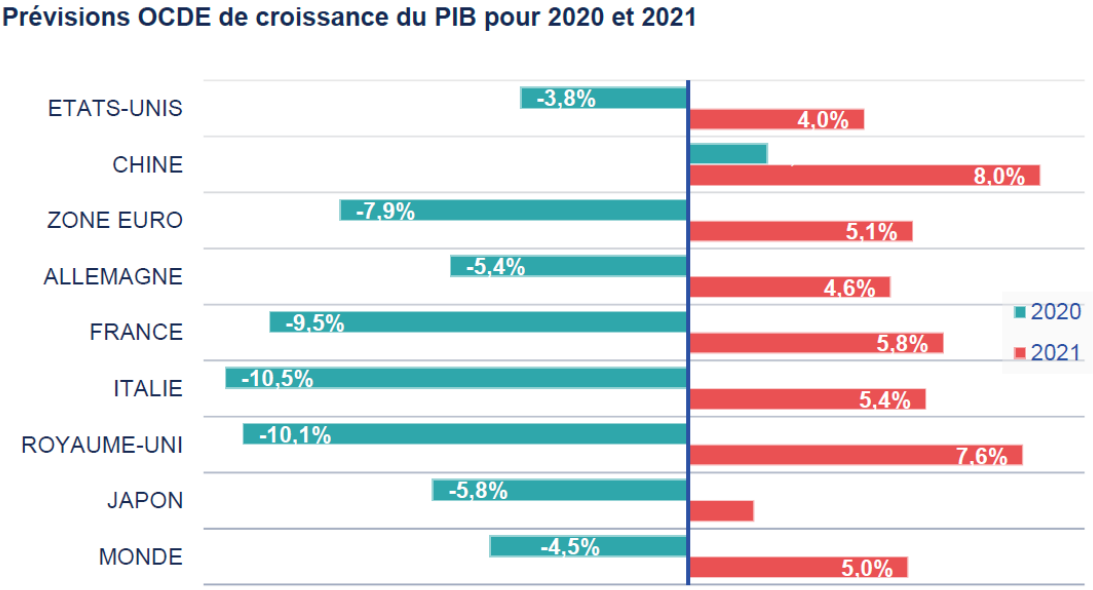

Il est espéré que l'année 2021 marque la relance de la croissance économique, mais il est encore beaucoup trop tôt pour faire des prévisions fiables, tant la crise sanitaire a encore des impacts sur nos modes de vie et sur l'activité économique qui en découle.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà important. Au premier semestre 2020, en France, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations lentement accumulées entre 2017 et 2019. Notamment grâce au recours au chômage partiel, cela ne s'est pas traduit immédiatement dans les chiffres du taux de chômage. Il a fallu attendre la fin du troisième trimestre pour que le taux reparte à la hausse pour atteindre 9 %.

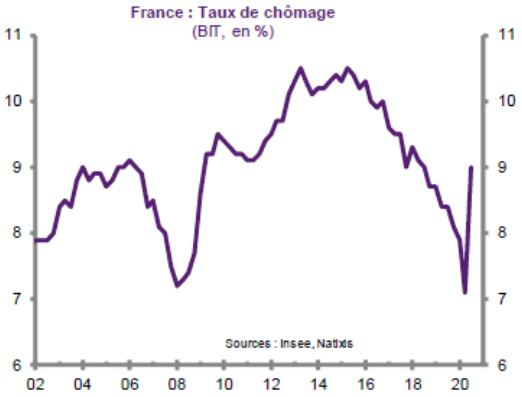

Enfin, alors qu'il était un moment envisagé une remontée progressive des taux d'intérêt, ces derniers, tout comme l'inflation, devraient rester à des niveaux historiquement bas.

b. <u>Des mesures d'urgence mises en place par l'Etat financées par la dette publique</u>

Pour faire face à cette crise sans précédent, **le gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures d'urgence** (chômage partiel, aides aux entreprises, Ségur de la santé…), dont certaines à destination des collectivités locales (4,5 Mds d'€) :

- Clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales, garantissant aux communes et EPCI un niveau de ressources équivalent à la moyenne constatée entre les exercices 2017 et 2019 ;

- Compensation de pertes fiscales (octroi de mer et taxe sur les carburants) pour les Régions et Collectivités d'Outre-Mer ;

- Avance sur les DMTO (droits de mutation à titre onéreux) pour les Départements ;

- Augmentation de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) de 0,6 Md d'€ à 1 Md d'€ ;

- Remboursement d'une partie des dépenses engagées avant l'été (masques) ;

- Suspension des contrats financiers de Cahors entre l'Etat et les plus grandes collectivités.

Le gouvernement a également présenté en septembre un plan de relance de 100 Mds d'€, consacrés à trois sujets prioritaires : la transition écologique, la compétitivité des entreprises, ainsi que la cohésion sociale et territoriale. Certaines mesures intéressent directement les collectivités :

- Rénovation thermique : 4 Mds d'€ devraient être investis par l'Etat via les dotations d'investissement et 500 M€ seront fléchés sur la rénovation du parc de logement social ;

- Centre de tri et déchets : 500 M€ seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets, via l'ADEME ;

- Infrastructures et transports : l'Etat va apporter son soutien aux mobilités du quotidien (1,2 Mds d'€), au ferroviaire (4,7 Mds d'€) et aux travaux d'infrastructure (550 M€) ;

- Fiscalité locale : réduction de 10 Mds d'€ des impôts de production (CVAE, CFE et FB).

Plan "France Relance" 2021-2022	
Axe 1 Compétitivité et innovation	34 Mds
Baisse des impôts de production	
Programme d'investissements d'avenir	
Fonds propres pour les entreprises	
Soutien à l'investissement des entreprises	
Axe 2 Transition écolologique et environnementale	30 Mds
Plan transports	
Rénovation écologique des bâtiments	
Energie et industrie	
Transition dans l'agriculture	
Axe 3 Cohésion sociale et territoriale	36 Mds
Emploi et compétences	
Investissements dans le cadre du Ségur de la Santé	
Soutien à l'investissement des collectivités locales	
Recherche pour l'enseignement supérieur	
Coût total	100 Mds

Sources : PLF 2021, Natixis

A ce jour, pour faire face à cette crise sanitaire et économique, les dépenses sont pour le moment estimées à plus de 86 Mds d'€. **Le pays devrait ainsi clore l'exercice 2020 avec une dette avoisinant 120 % du PIB** (alors qu'elle était tout juste inférieure à 100 % fin 2019). La dette publique française restera supérieure à 100% du PIB pendant "dix ans au moins", a estimé le premier Président de la Cour des comptes.

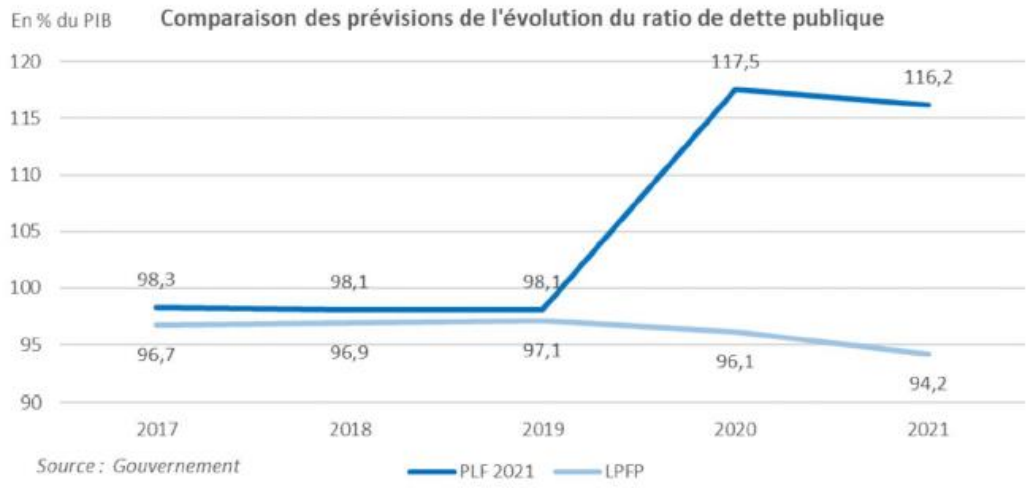

Certains spécialistes des finances publiques craignent ainsi que les collectivités locales soient un jour mises à contribution pour rembourser cette dette contractée en quelques mois, sur le même principe qu'entre 2014 et 2017 (à savoir une baisse des dotations et de la DGF notamment).

B. LOI DE FINANCES POUR 2021 : BAISSE DES IMPOTS DE PRODUCTION, CONCRETISATION DE LA REFORME DE LA TAXE D'HABITATION ET STABILITE DES DOTATIONS VERSEES PAR L'ETAT

a. La baisse des impôts de production avec pour objectif de renforcer la compétitivité des entreprises

La Loi de Finances pour 2021, en cohérence avec le plan de relance, prévoit une réduction de 10 Mds d'€ des impôts de production, à travers :

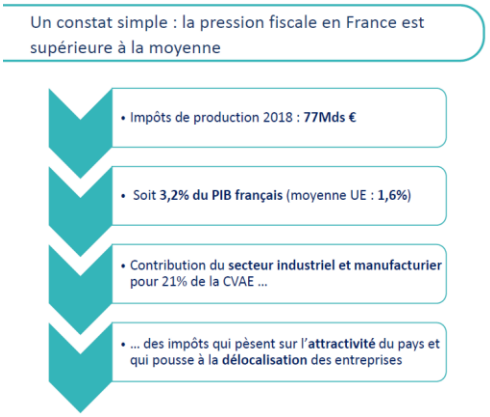

- La suppression de la part de CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) allouée aux Régions (-7,25 Mds d'€) ;

- La baisse de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la CFE (cotisation foncière des entreprises), avec la modification du mode de calcul de la valeur locative des locaux industriels (-3,29 Mds d'€).

Les Régions seront compensées par l'attribution d'une nouvelle quote-part de TVA.

Les communes et intercommunalités recevront de l'Etat une dotation calculée en fonction des bases de foncier et de CFE perdues et du taux d'imposition 2020. La dynamique des bases est ainsi maintenue, mais le pouvoir de taux est supprimé sur cette partie de bases perdues.

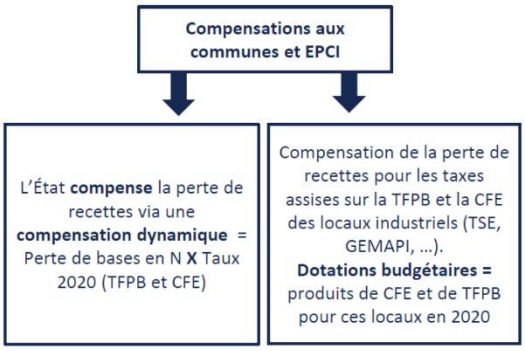

b. La suppression de la taxe d'habitation confirmée

En novembre 2017, le Président de la République annonçait la suppression de la taxe d'habitation, par un dégrèvement, l'Etat se substituant aux contribuables pour le paiement de cet impôt. La Loi de Finances pour 2020 actait la suppression définitive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages, en accordant entre 2021 et 2022 une exonération pour les ménages restants.

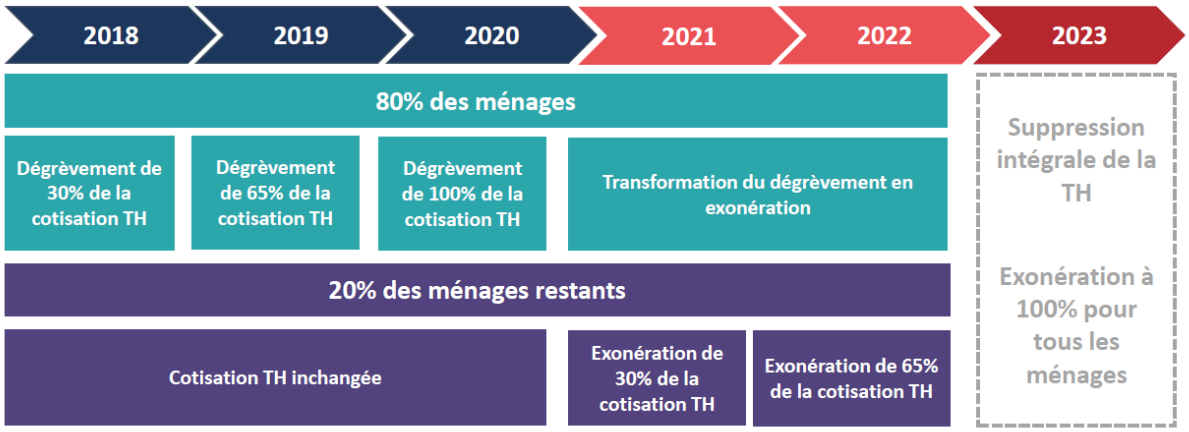

Sources : LFI 2018 & 2020 et Finance Active

Très concrètement, certains ménages continuent de payer la taxe d'habitation jusqu'en 2022, mais son produit n'est plus perçu par les collectivités locales à compter du 1er janvier 2021. La réforme prévoit ainsi une compensation de la perte de cette recette :

- Les communes récupèrent la part de la taxe foncière de leur département ;
- Les EPCI et départements percevront une fraction de la TVA.

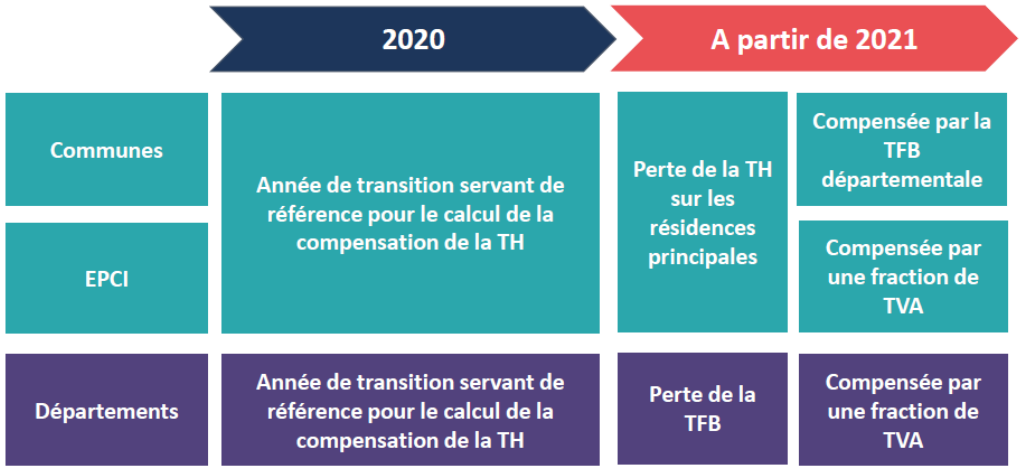

Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement. **Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur est mis en place, générant un prélèvement pour les communes surcompensées et un complément pour les communes sous-compensées.**

A noter enfin que le coefficient de revalorisation des bases fiscales est fixé pour 2021 à 0,2 %.

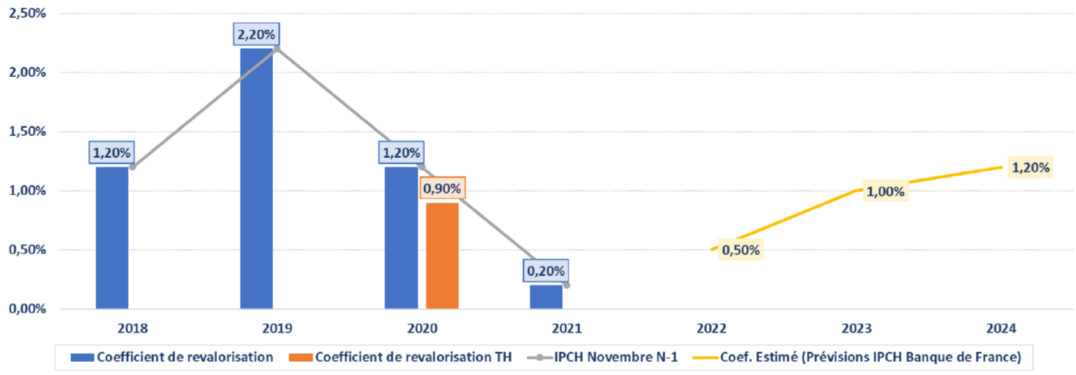

c. Stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement

Depuis 2018, les concours financiers versés par l'Etat sont quasiment stables. C'est à nouveau le cas en 2021 de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF). La question mérite toutefois d'être posée pour les années qui viennent et le risque de voir diminuer les concours financiers versés par l'Etat, ce dernier devant rembourser la dette contractée avec la crise sanitaire.

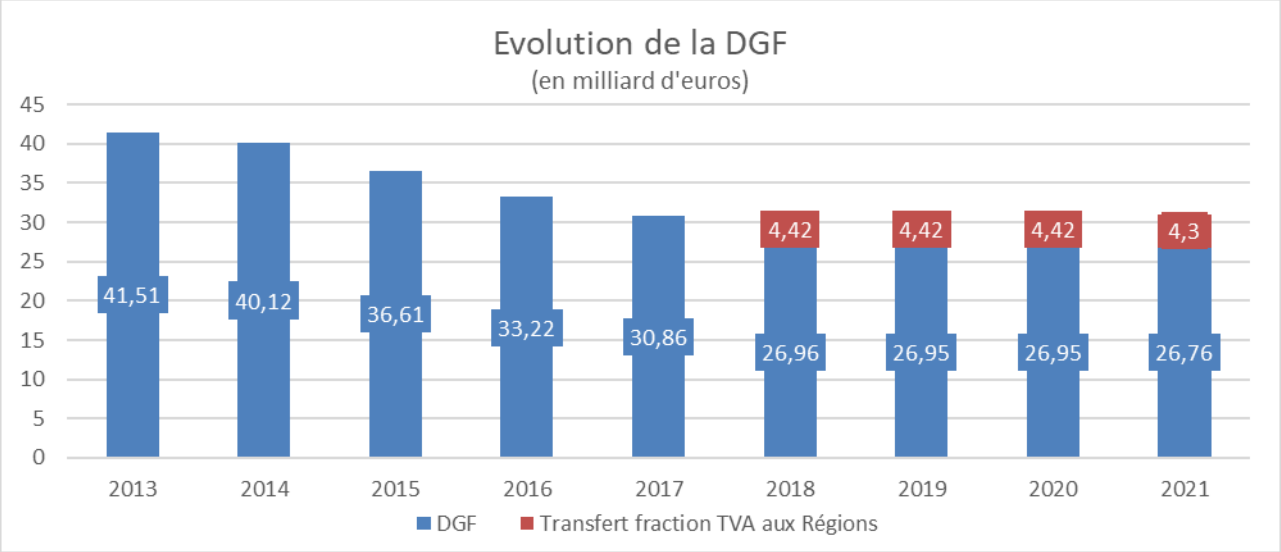

Les dispositifs de péréquation sont de nouveau renforcés (+190 M€), et notamment la dotation de solidarité urbaine (DSU, +90 M€) dont la Ville de Talence est bénéficiaire.

Abondement des dispositifs de péréquation (en M€)

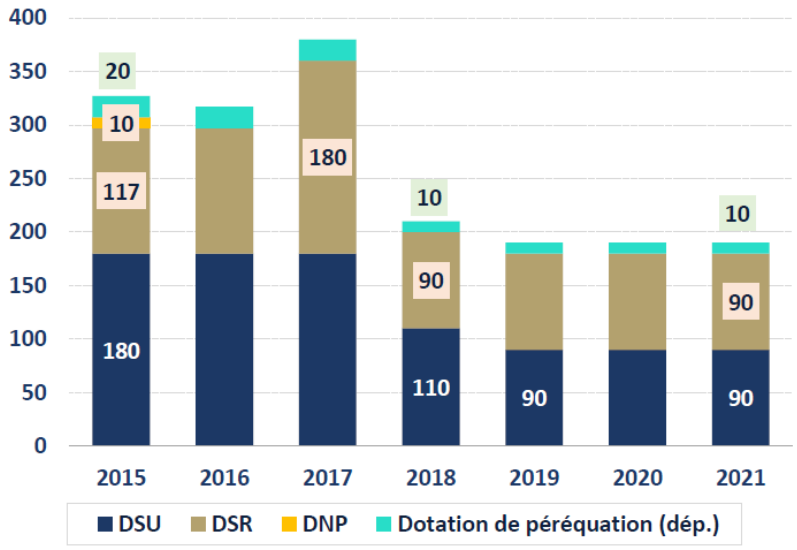

Pour la Ville de Talence, entre l'écrêtement de part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement et la hausse de la dotation de solidarité urbaine, les concours financiers versés par l'Etat devraient être quasiment stables entre 2020 et 2021.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), dont la Ville de Talence est contributrice (par l'intermédiaire de Bordeaux Métropole), est maintenu au niveau national à 1 milliard d'euros.

Enfin, les enveloppes de soutien à l'investissement public local sont également reconduites.

DANS CE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE, LA VILLE DE TALENCE AMELIORE ENCORE SES RATIOS BUDGETAIRES

QUE RETENIR DE CET EXERCICE 2020 ?

Dans ce contexte très instable, la Ville de Talence réussit en 2020 à améliorer encore sa situation financière, avec :

- Une épargne brute en progression, de 5,0 M€ à 5,5 M€,
- Un niveau de trésorerie qui permet à la collectivité de ne pas emprunter (pour la quatrième année consécutive),
- Une dette en forte diminution, qui passe en dessous du seuil de 20 M€ depuis de très nombreuses années,
- Une capacité de désendettement qui continue de s'améliorer, passant de 4,7 ans à 3,4 ans.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne brute	2,7 M€	5,0 M€	2,7 M€	3,9 M€	5,3 M€	5,0 M€	5,5 M€
Encours de dette au 31/12	34,5 M€	31,5 M€	31,1 M€	28,4 M€	25,9 M€	23,6 M€	18,4 M€
Capacité de désendettement	12,7 ans	6,4 ans	11,4 ans	7,3 ans	4,9 ans	4,7 ans	3,4 ans
Trésorerie au 31/12	2,4 M€	2,9 M€	13,4 M€	17,0 M€	14,9 M€	21,8 M€	15,8 M€

Il importe également de signaler que la gestion directe de la crise sanitaire (achats d'équipement, renforts de personnel, exonérations de loyers, gratuité de certaines activités) s'est traduite en 2020 pour la Ville par un coût avoisinant 1 M€.

Entre les dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire (renfort de personnel dans les écoles, remplacement des agents placés en ASA, masques, gel hydroalcoolique, produits d'entretien, remboursement des activités culturelles et sportives…), l'augmentation de certaines subventions versées aux associations et les économies realisées par ailleurs (réduction de certains consommables, annulation de la plupart des manifestations…), **les dépenses de fonctionnement sont en légère diminution entre 2019 et 2020 (-0,5 %).**

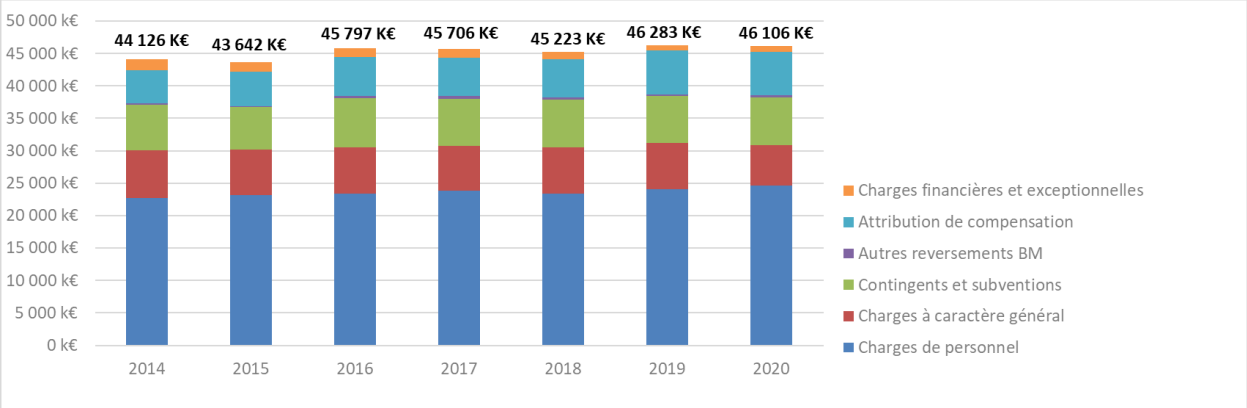

Dans le même temps, les recettes de fonctionnement progressent de 0,4 %, résultat :

- De la dynamique des ressources fiscales (+3,3 %), la Ville bénéficiant de l'attractivité de son territoire (augmentation du produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières, des droits de mutation à titre onéreux) et n'étant pas dépendante de recettes trop volatiles (comme la cotisation sur la valeur ajoutée ou la TVA par exemple) ;
- De la baisse des dotations et participations (-4,0 %), suite notamment à un décalage du versement de la participation de la CAF ;
- De la diminution du produit des services (-14,7 %), en lien avec la crise sanitaire (fermeture quasiment totale des écoles entre mars et juin, fortes perturbations des activités culturelles et sportives depuis le mois de mars) et des exonérations de loyers accordées aux locataires de la Ville (baisse de près de 20 % de la recette)

Profitant de cette « dynamique », les soldes d'épargne de la Ville sont en hausse entre 2019 et 2020. L'épargne brute s'établit à 5,5 M€ fin 2020 (contre 5 M€ en 2019).

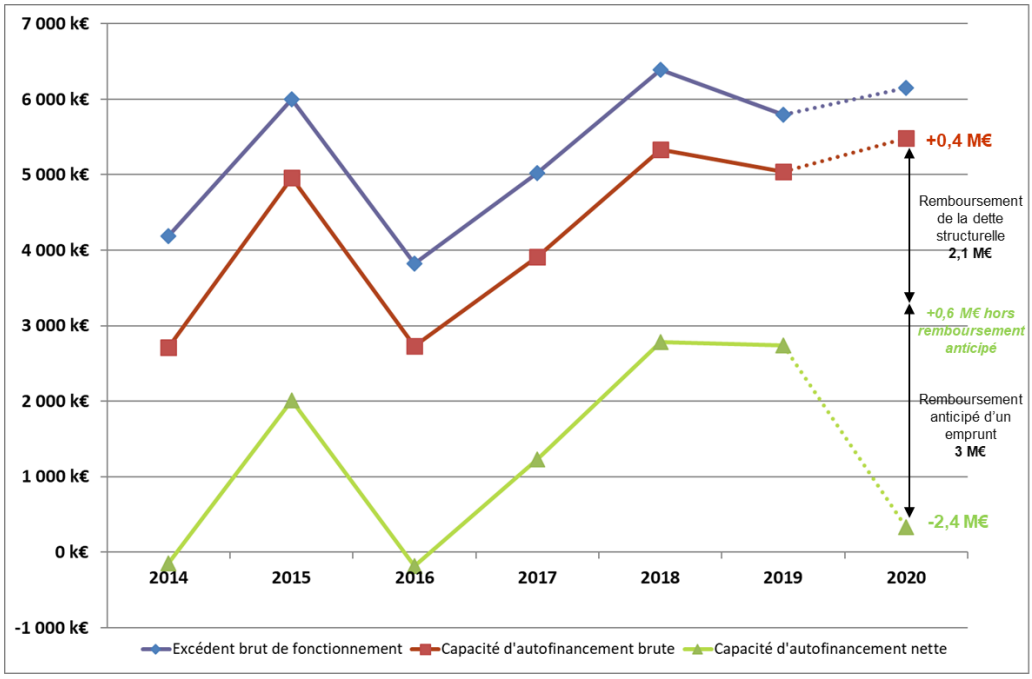

L'épargne nette est exceptionnellement proche de zéro (0,3 M€), puisque la Ville de Talence a fait le choix début 2020 de rembourser par anticipation un emprunt de 3 M€ contracté en 2011 auprès de la Caisse d'Epargne (sans indemnité, soit un gain estimé à environ 185 k€). **Sans ce remboursement, l'épargne nette aurait été d'environ 3,3 M€ en 2020 (contre 2,7 M€ en 2019).**

Au total, en 2020, le remboursement du capital de la dette s'élève à 5,1 M€ (contre 2,3 M€ en 2019).

En plus de ce remboursement, la Ville a investi en 2020 un peu plus de 8 M€, avec de nombreux projets en cours (réhabilitation du stade nautique, réhabilitation et extension du groupe scolaire Paul Lapie, création d'une maison des nouvelles solidarités, création de deux terrains de padel et couverture d'un terrain de tennis) ou réalisés dans le courant de l'année (modernisation de l'ensemble du parc d'éclairage public, divers travaux d'entretien des bâtiments communaux, des écoles et de voirie).

Pour financer les dépenses de la section d'investissement (un peu plus de 13 M€), la Ville peut compter sur l'épargne dégagée de la section de fonctionnement (5,5 M€), les ressources propres d'investissement (1,7 M€ - FCTVA, cessions d'immobilisations et subventions), complétées par la consommation d'une partie de la trésorerie (6,0 M€). **Ainsi, pour la quatrième année consécutive, aucun emprunt n'est nécessaire.**

L'encours de dette est donc une nouvelle fois en diminution. Il a quasiment été divisé par deux entre le 31/12/2014 (34,5 M€) et le 31/12/2020 (18,4 M€).

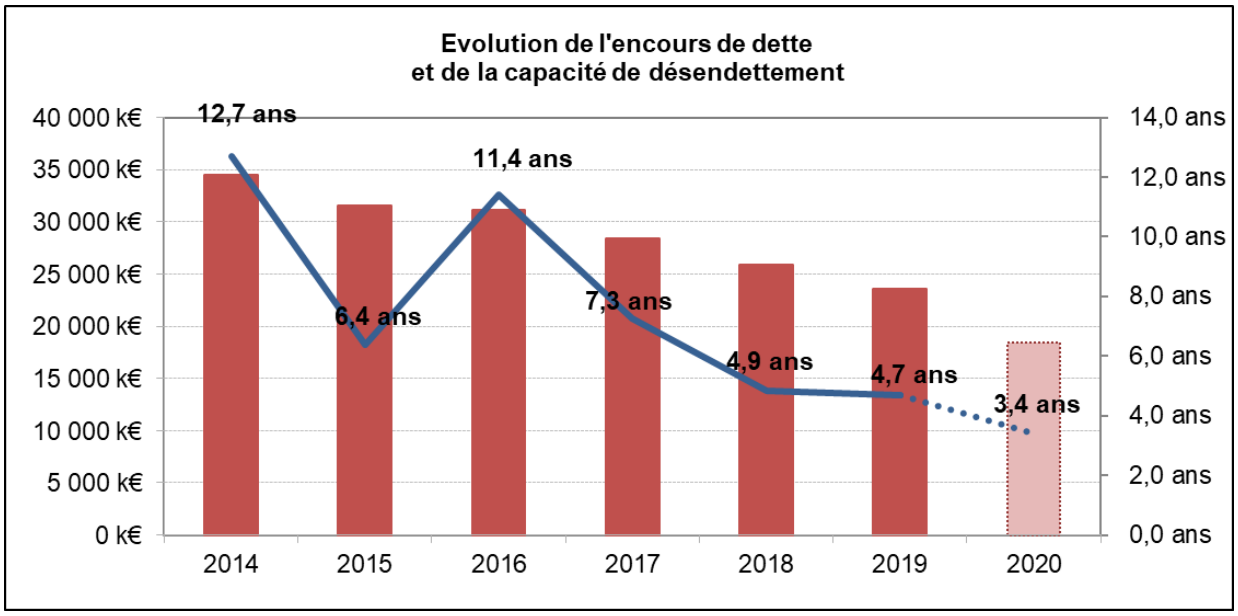

Pour rappel, sur la même période, la diminution de la dotation globale de fonctionnement entre 2014 et 2017 se traduit par une perte cumulée de ressources de l'ordre de 15 M€.

La progression des soldes d'épargne, conjuguée à la réduction de l'encours de dette, permet même à la Ville de Talence d'améliorer sa capacité de désendettement, qui passe de 4,7 ans à 3,4 ans.

Cette situation financière, résultat d'efforts de gestion importants réalisés depuis quelques années, permettra :

- De conduire les projets du mandat et de réaliser notamment l'important programme d'investissement ;
- De faire face à d'éventuelles baisses de ressources sur les prochaines années si la crise économique venait à se répercuter sur les collectivités locales.

Au 31 décembre 2020, l'encours de dette de la Ville de Talence s'élève précisément à 18 433 636 €, soit 423 € par habitant (contre 1 032 € en moyenne pour les communes de même strate).

- Nombre d'emprunts composant l'encours de dette : 18
- Taux d'intérêt moyen : 2,78 %
- Durée résiduelle moyenne : 10 ans et 8 mois

Le profil de remboursement de la dette existante est le suivant (hors opérations de renégociation ou remboursement anticipé) :

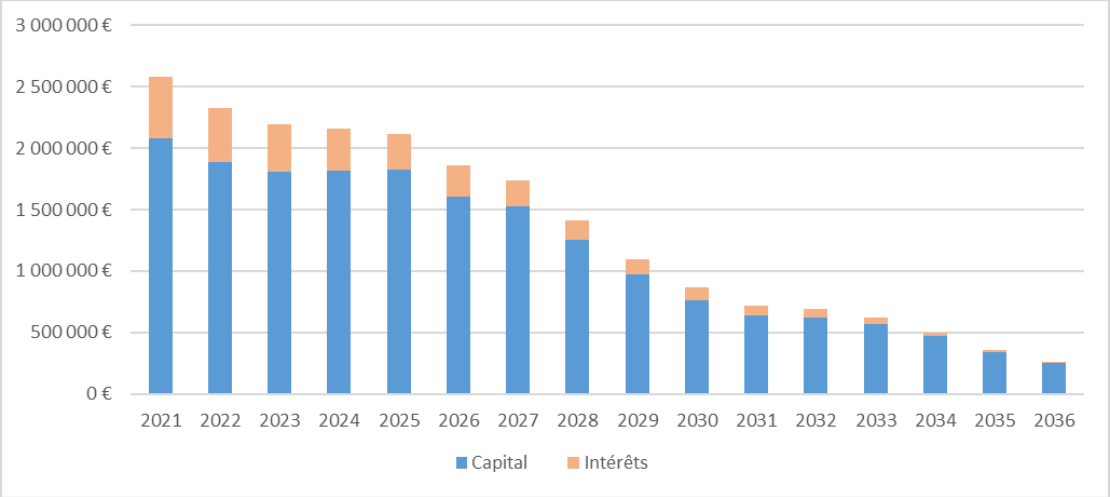

Quelques caractéristiques de la dette :

Répartition de la dette selon le type de taux

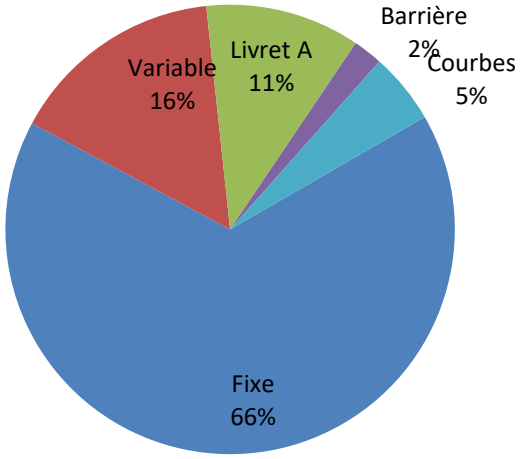

Répartition de la dette par établissements prêteurs

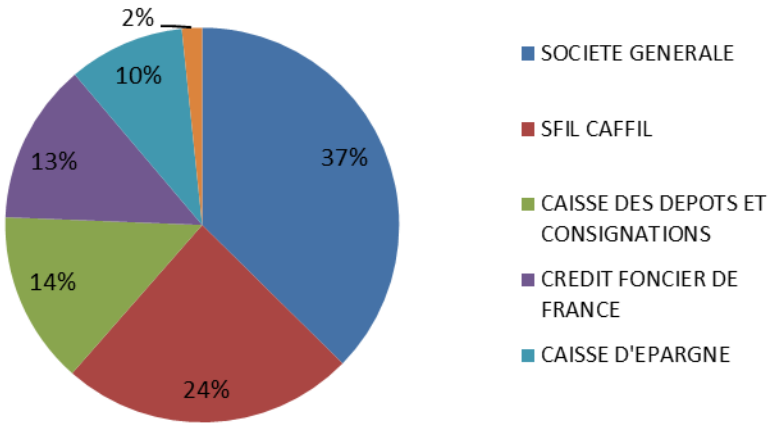

Répartition de la dette selon le risque (charte de Gissler)

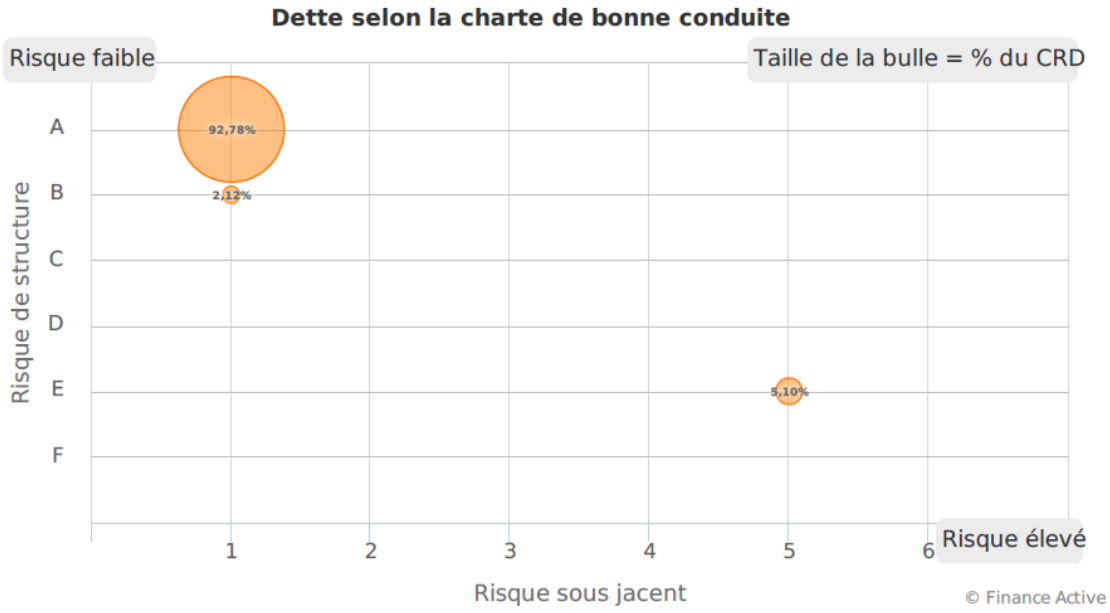

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021-2025 : SOLIDARITES, VIVRE ENSEMBLE ET DEVELOPPEMENT DURABLE COMME PRIORITES DE NOTRE PROGRAMME AMBITIEUX

A. LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES FINANCES DE LA VILLE DE TALENCE ENTRE 2021 ET 2025

QUELS ENGAGEMENTS ET AMBITIONS POUR LES ANNEES 2021-2025 ?

Pour ce premier budget de la mandature, la Ville peut s'appuyer sur une situation financière saine permettant non seulement de poursuivre les projets d'investissement en cours, mais aussi d'en démarrer de nouveaux. L'exercice 2021 constituera également la première année pleine de mise en œuvre de la nouvelle organisation (avec les recrutements nécessaires) et sera marquée par l'ouverture de la maison des nouvelles solidarités.

Sur les cinq prochaines années, le programme d'investissement se chiffre à près de 80 M€. Pour le financer, sachant qu'aucune augmentation des taux d'imposition n'interviendra, la Ville devra :

- Maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement,
- Maintenir à de bons niveaux ses soldes d'épargne,
- Limiter au maximum le recours à l'emprunt.

Estimé à près de 80 M€, le programme d'investissement des prochaines années aura comme priorités la culture, le sport, les solidarités, l'éducation et l'aménagement des espaces publics avec une thématique transversale, la transition écologique.

- De nombreux projets sont en cours de réalisation :
  - La réhabilitation du stade nautique
  - La réhabilitation et extension du groupe scolaire Lapie
  - La création d'une maison des nouvelles solidarités
  - La création de deux terrains de padel et la couverture d'un terrain de tennis
- De nouveaux projets seront lancés dans le cadre de cette mandature, comme :
  - La réalisation du Grand Peixotto-Margaut
  - La réhabilitation et extension du groupe scolaire Camus,
  - La réhabilitation du château des Arts,
  - La construction d'une salle polyvalente
  - …
- Et certaines enveloppes seront reconduites (budget participatif, entretien du patrimoine et végétalisation de la Ville, aires de jeux pour enfants, acquisition de matériel pour le bon fonctionnement des services).

Chacun de ces projets sera réfléchi pour renforcer les solidarités, favoriser le vivre ensemble et réduire les consommations énergétiques.

(en milliers d'euros)	2021	2022	2023	2024	2025
PROJETS D'INFRASTRUCTURES	**11 719**	**12 730**	**8 886**	**8 760**	**9 100**
Quartier de Thouars	588				
Salle polyvalente	100	100	150	500	2 500
Groupe scolaire Lapie	3 100	2 800			
Groupe scolaire Camus	80	80	500	2 860	3 000
Stade nautique Henri Deschamps	6 000	7 500	4 750		
Grand Stade Pierre Paul Bernard (part communale)	1 000	1 050	816		
Dojo	600	450	120		
Grand Peixotto-Margaut	100	500	1 500	1 500	1 500
Château des Arts	151	100	500	1 500	1 500
Forum				500	
Médiathèque Gérard Castagnéra				500	
Square Fehlmann - Place Aristide Briand		150	450	1 200	
Nouvel espace pour la gymnastique			100	200	600
ENTRETIEN DURABLE DU PATRIMOINE, DES ESPACES VERTS - PROXIMITES - SOLIDARITES	**5 124**	**2 580**	**3 150**	**4 000**	**2 450**
Entretien du patrimoine et végétalisation	1 750	1 750	1 750	1 750	1 750
Budget participatif		350	350	350	350
Aires de jeux pour enfants	50	50	50	50	50
Deux terrains de padel et couverture d'un terrain de tennis	786				
Maison des nouvelles solidarités	1 685				
Nouveau centre social			500	1 500	
Travaux cimetière	165				
Skate-park évolutif	210				
Rénovation de l'Eglise Notre-Dame		50	50	50	50
Aménagement et végétalisation des espaces publics	479	130	100	100	50
Aménagement d'une ferme urbaine pédagogique solidaire			100		
Amélioration du confort et de l'accessibilité des écoles et des lieux de pratique musicale		100	100	50	50
Amélioration des conditions d'accueil de l'hôtel de ville		150	150	150	150
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**4 190**	**1 592**	**1 622**	**1 852**	**1 982**
Acquisition de matériels	700	670	670	670	670
Attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole	627	657	687	717	747
Autres reports 2020	2 033				
Autres projets et dépenses imprévues	831	265	265	465	565
TOTAL DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	**21 033**	**16 902**	**13 658**	**14 612**	**13 532**
			79 735		

A noter que les estimations du programme d'investissement 2021-2025, indiquées ici, sont naturellement susceptibles d'être régulièrement actualisées et modifiées en fonction :

- *De l'avancement des projets (notamment du fait des contraintes techniques et règlementaires),*
- *Du coût réel des dépenses soumis au résultat des appels d'offres et à l'actualisation des prix.*

La réalisation de cet important programme d'investissement nécessiterait de recourir à l'emprunt, dans des proportions toutefois soutenables, puisque la capacité de désendettement resterait inférieure à 12 ans.

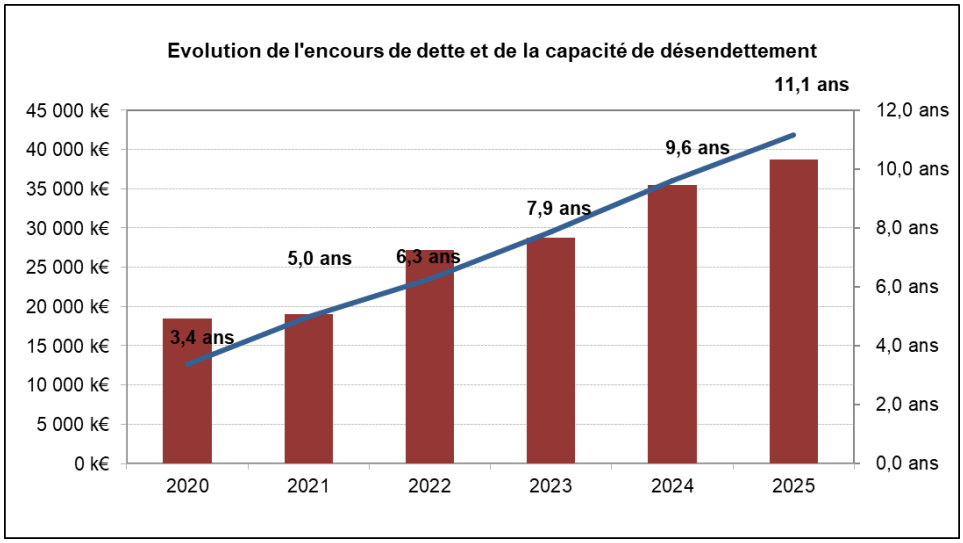

Les soldes d'épargne seraient, selon les hypothèses retenues, en légère baisse. L'épargne nette serait en diminution un peu plus importante (sous l'effet du remboursement des emprunts contractés pour financer le programme d'investissement).

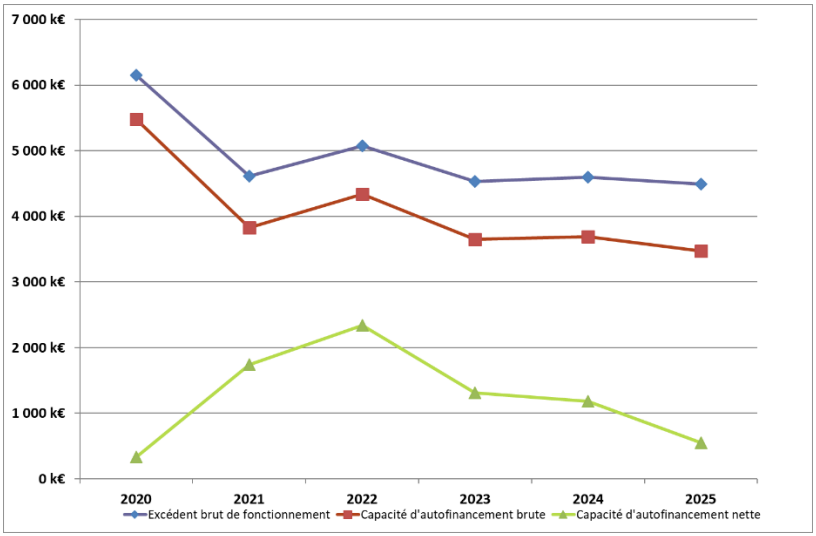

Entre les ressources propres dont la collectivité prévoit de disposer (FCTVA, subventions d'investissement notamment) et une épargne nette toujours positive, **le financement de ce programme d'investissement serait en effet assuré, en limitant le recours à l'emprunt et en préservant les principaux ratios financiers (capacité de désendettement inférieure à 12 ans).**

(en milliers d'euros)	*2020*	2021	2022	2023	2024	2025	*Var. annuelle moyenne 2025/2020*
Dépenses de gestion	***45 646***	**47 505**	**47 382**	**49 086**	**49 662**	**50 420**	***2,0%***
dont charges à caractère général	*6 220*	7 066	6 933	7 486	7 624	7 758	*4,5%*
dont charges de personnel	*24 644*	25 500	25 473	26 581	26 975	27 555	*2,3%*
dont autres charges de gestion courante	*7 356*	7 335	7 341	7 348	7 354	7 361	*0,0%*
dont attribution de compensation BM et FPIC	*7 122*	7 229	7 315	7 352	7 389	7 426	*0,8%*
Recettes de fonctionnement	***51 664***	**51 845**	**52 238**	**53 403**	**54 039**	**54 697**	***1,1%***
dont impôts et taxes	*37 365*	38 505	39 189	39 785	40 392	41 011	*1,9%*
dont dotations et participations	*9 905*	8 810	8 751	8 700	8 658	8 624	*-2,7%*
dont produit des services	*4 052*	4 250	4 018	4 636	4 706	4 776	*3,3%*
Epargne de gestion	***6 017***	**4 340**	**4 856**	**4 317**	**4 377**	**4 277**	*-6,6%*
Intérêts de la dette	*536*	515	515	667	685	805	*8,5%*
Epargne brute	***5 482***	**3 826**	**4 341**	**3 650**	**3 692**	**3 471**	***-8,7%***
Remboursement du capital des emprunts	*5 148*	2 082	1 998	2 336	2 514	2 917	*-10,7%*
Epargne nette	***333***	**1 744**	**2 343**	**1 314**	**1 179**	**554**	***10,7%***
Dépenses réelles d'investissement	***8 041***	**21 033**	**16 902**	**13 658**	**14 612**	**13 532**	***11,0%***
dont dépenses d'équipement	*7 976*	21 028	16 897	13 653	14 607	13 527	*11,1%*
dont acquisitions foncières	*0*	0	0	0	0	0	*so*
dont autres	*65*	5	5	5	5	5	*-40,1%*
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	***1 679***	**3 855**	**4 350**	**8 520**	**4 219**	**6 793**	***32,2%***
dont FCTVA	*514*	653	1 084	2 774	2 219	1 843	*29,1%*
dont autres ressources d'investissement	*1 166*	3 202	3 266	5 746	2 000	4 950	*33,5%*
Fonds de roulement au 01/01	***21 786***	**15 758**	**3 000**	**3 000**	**3 000**	**3 000**	***-32,7%***
Consommation du fond de roulement	*6 028*	12 758	0	0	0	0	*-100,0%*
Fonds de roulement au 31/12	***15 758***	**3 000**	**3 000**	**3 000**	**3 000**	**3 000**	***-28,2%***
Emprunts contractés / Besoin d'emprunt	***0***	**2 676**	**10 208**	**3 824**	**9 214**	**6 184**	***so***
Encours de dette au 01/01	***23 582***	**18 434**	**19 028**	**27 238**	**28 726**	**35 426**	***8,5%***
Variation de l'encours de dette	*-5 148*	594	8 210	1 488	6 700	3 267	*-191,3%*
Encours de dette au 31/12	***18 434***	**19 028**	**27 238**	**28 726**	**35 426**	**38 693**	***16,0%***
Capacité de désendettement	***3,4 ans***	**5,0 ans**	**6,3 ans**	**7,9 ans**	**9,6 ans**	**11,1 ans**	*27,1%*

B. LES ORIENTATIONS RETENUES POUR LE BUDGET PRIMITIF 2021

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2021 ?

Tout en poursuivant les projets en cours, la Ville de Talence a pour objectif d'entamer d'importants nouveaux projets. Au total, les dépenses d'équipement s'élèveraient en 2021 à plus de 21 M€ (dont 8,7 M€ de restes à réaliser).

Bien que notre programme d'investissement soit ambitieux, dans ce contexte très incertain, la plus grande prudence est nécessaire pour élaborer ce budget primitif 2021 et la maîtrise de la section de fonctionnement est indispensable.

Nos priorités sont ainsi les suivantes :

- **Préservation du pouvoir d'achat des ménages, avec la stabilité des taux d'imposition et des tarifs municipaux adaptés,**
- **Soutien au secteur économique, à travers la commande publique et les actions de développement,**
- **Renforcement des liens sociaux, avec un accompagnement au plus près des besoins pour le CCAS et le monde associatif,**
- **Poursuite des projets visant à réduire notre consommation énergétique.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2021 ?

Un des enjeux majeurs de ce budget est de réussir à maintenir nos soldes d'épargne. C'est le cas puisque au projet de BP 2021, le virement à la section d'investissement (épargne) est estimé à 3,7 M€ (hors reprise de l'excédent 2020), contre 3,9 M€ en 2020.

Tout en maintenant stables les taux d'imposition, en appliquant des tarifs adaptés et en contenant l'évolution des dépenses de fonctionnement, l'accent est mis sur :

- Le soutien aux acteurs du monde économique,
- Le renforcement des liens sociaux,
- L'offre de services de proximité.

a. Une dynamique des recettes de fonctionnement qui resterait favorable

Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre et excédents reportés de 2020) devraient s'élever au budget 2021 à 51,6 M€, soit une hausse de 2,0 % par rapport au budget primitif 2020.

	BP 2020	PROJET BP 2021	Evo. BP 2020/2021
Recettes de fonctionnement	**51,2 M€**	**60,5 M€**	***18,1%***
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,0 M€	8,2 M€	*so*
Chapitre 013 - Atténuation de charges	0,1 M€	0,1 M€	*0,0%*
Chapitre 70 - Produits des services	4,5 M€	4,2 M€	*-8,2%*
Chapitre 73 - Impôts et taxes	36,0 M€	38,4 M€	*6,7%*
Chapitre 74 - Dotations et participations	9,8 M€	8,8 M€	*-9,9%*
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	0,1 M€	0,1 M€	*-10,2%*
Chapitre 76 - Produits financiers	0,0 M€	0,0 M€	*so*
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,0 M€	0,0 M€	*so*
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	0,0 M€	0,0 M€	*so*
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	0,6 M€	0,6 M€	*2,5%*
soit recettes réelles de fonctionnement	***50,6 M€***	***51,6 M€***	***2,0%***
soit excédent de fonctionnement reporté	***0,0 M€***	***8,2 M€***	***so***
soit recettes d'ordre de fonctionnement	***0,6 M€***	***0,6 M€***	***2,5%***

A noter que cette année, comme il est prévu que le vote du compte administratif 2020 intervienne lors de la même séance que celui du budget primitif 2020, la reprise des résultats (en l'occurrence ici un excédent de fonctionnement de 8,2 M€) se fera dès le budget primitif (contrairement à l'année 2020 où la Ville avait voté un budget supplémentaire).

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Pour le budget primitif 2021, les ressources fiscales sont estimées à 38,4 M€, ce qui représenterait près des trois quarts des recettes réelles de fonctionnement.

	BP 2020	PROJET BP 2021	*Evo. BP 2020/2021*
Chapitre 73 - Impôts et taxes	**36,0 M€**	**38,4 M€**	***6,7%***
Taxes foncières et d'habitation	31,0 M€	33,5 M€	*8,1%*
Dotation de solidarité métropolitaine	2,0 M€	2,0 M€	*-2,4%*
DMTO (droits de mutation à titre onéreux)	2,2 M€	2,2 M€	*0,0%*
Taxe sur l'électicité	0,7 M€	0,7 M€	*0,0%*
Droits de place	0,0 M€	0,0 M€	*0,0%*
Droits de stationnement	0,0 M€	0,0 M€	*so*
Autres ressources fiscales	0,1 M€	0,1 M€	*-52,4%*

Leur augmentation importante (+6,7 %) s'explique par la progression du produit des taxes foncières et d'habitation (+8,1 %).

- En 2021, avec la suppression confirmée de la taxe d'habitation, les collectivités continuent de percevoir le produit de l'impôt correspondant (versé par l'Etat). En revanche, les compensations fiscales, jusque-là imputées au chapitre 74, sont désormais inscrites au chapitre 73, **ce qui représente 1,0 M€ pour la Ville de Talence.**

- A partir du produit réellement perçu en 2020 (32,2 M€) et en tenant compte de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition (+0,2 %), ainsi que d'une hypothèse sur leur variation physique (+0,8 %), **on peut estimer le produit fiscal « réel » à 32,5 M€ pour 2021** (soit une progression de 4,8 % entre les BP 2020 et 2021 hors transfert des compensations fiscales).

Ainsi, avec des taux d'imposition constants, le produit fiscal de la Ville de Talence s'élèverait en 2021 à 33,5 M€ :

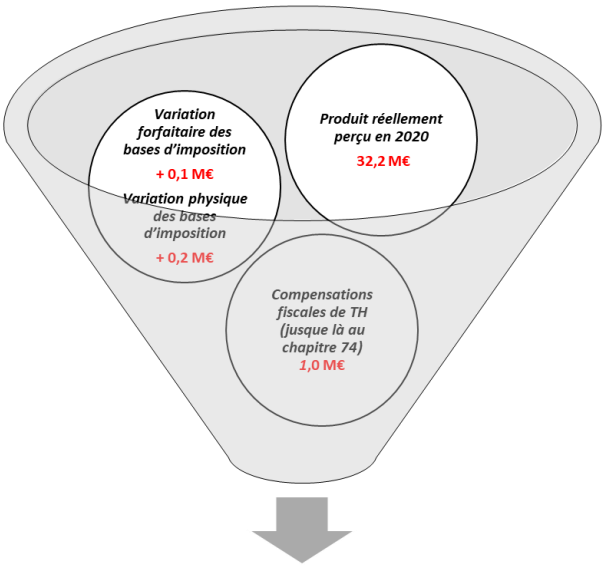

Cette estimation prudente pourra éventuellement être réajustée au moment où l'administration fiscale transmettra à la collectivité les bases prévisionnelles d'imposition.

Au sein de ce chapitre de recettes, au gré des augmentations constatées depuis quelques années, **les droits de mutation à titre onéreux constituent la seconde ressource.** Même si le produit réellement perçu a été de 2,5 M€ en 2020, **nous maintenons stables les prévisions budgétaires (2,2 M€).** Cette recette, liée aux transactions immobilières et donc à la conjoncture économique, est particulièrement difficile à estimer. Il convient donc d'être prudent au moment de l'élaboration du budget.

En revanche, contrairement aux années précédentes, **la dotation de solidarité métropolitaine (DSM) est en baisse (-2,4 %).** Bordeaux Métropole table en effet sur une baisse de ses ressources fiscales élargies et des dotations reçues de l'Etat, panier sur lequel est calculée l'enveloppe globale de la DSM. Dans un courrier récent, **Bordeaux Métropole évalue la perte à près de 40 k€ pour Talence.**

Chapitre 74 – Dotations et participations

En dehors du transfert de la compensation fiscale de taxe d'habitation au chapitre 73 (1 M€), **les dotations et participations perçues par la Ville de Talence devraient être quasiment stables, pour s'élever à 8,8 M€ :**

	BP 2020	PROJET BP 2021	*Evo. BP 2020/2021*
Chapitre 74 - Dotations et participations	**9,8 M€**	**8,8 M€**	***-9,9%***
Part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement	4,7 M€	4,5 M€	*-3,6%*
Dotation de solidarité urbaine	2,4 M€	2,5 M€	*3,3%*
Dotation nationale de péréquation	0,4 M€	0,4 M€	*-12,5%*
Participations autres organismes (CAF principalement)	1,2 M€	1,2 M€	*0,0%*
Compensations fiscales	1,1 M€	0,1 M€	*-90,7%*
Autres dotations et participations	0,1 M€	0,2 M€	*294,2%*

La diminution de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (liée à un écrêtement) sera en effet très certainement compensée par la hausse de la dotation de solidarité urbaine.

Les autres dotations et participations sont en hausse car elles comprennent le remboursement par l'Etat de la participation de la Ville (0,1 M€) aux frais de fonctionnement des classes maternelles des écoles privées. Cette recette avait été inscrite pour la première fois au budget supplémentaire 2020, raison pour laquelle elle ne figurait pas au budget primitif 2020.

Chapitre 70 – Produit des services

Initialement estimées à 4,5 M€ en 2020, les recettes issues des services offerts par la Ville ont en réalité été de 4,1 M€, conséquence du premier confinement (fermeture des écoles et arrêt total de toutes activités sportives et culturelles) et des perturbations que nous connaissons depuis (reprise seulement partielle de certaines activités). La ville de Talence a en effet mis en place des dispositifs de gratuité sur les périodes où les activités culturelles et sportives ont été perturbées.

Par mesure de prudence, mais tout en faisant l'hypothèse d'un retour progressif à la normale, les produits des services sont estimés à 4,2 M€ pour 2021 :

	BP 2020	PROJET BP 2021	*Evo. BP 2020/2021*
Chapitre 70 - Produits des services	**4,5 M€**	**4,2 M€**	***-8,2%***
Redevances d'occupation du domaine public	0,3 M€	0,2 M€	*-18,2%*
Redevances services culturels	0,3 M€	0,3 M€	*0,0%*
Redevances services sportifs	0,3 M€	0,3 M€	*0,0%*
Redevances services périscolaires	1,4 M€	1,5 M€	*3,5%*
Reversement Métropole compétence propreté	0,9 M€	0,9 M€	*0,0%*
Remboursement de mise à disposition de personnels	0,3 M€	0,2 M€	*-11,8%*
Redevance de stationnement	0,2 M€	0,2 M€	*10,0%*
Produit des FPS	0,3 M€	0,2 M€	*-30,0%*
Remboursement CCAS suite mutualisation informatique	0,1 M€	0,1 M€	*5,8%*
Autres produits	0,6 M€	0,3 M€	*-50,0%*

La forte baisse des autres produits entre 2020 et 2021 est liée au fait qu'en 2020, la Ville a perçu de Bordeaux Métropole des remboursements dans le cadre de la mutualisation du service informatique (0,2 M€).

b. Une évolution relativement maîtrisée des dépenses de fonctionnement

Selon les premières prévisions, les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'élever au budget primitif 2021 à 48,5 M€, un montant en hausse de 2,5 % par rapport aux crédits prévus en 2020.

	BP 2020	PROJET BP 2021	Evo. BP 2020/2021
Dépenses de fonctionnement	**51,2 M€**	**60,5 M€**	***18,1%***
Chapitre 011 - Charges à caractère général	7,3 M€	7,4 M€	*1,2%*
Chapitre 012 - Charges de personnel	24,5 M€	25,5 M€	*4,1%*
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7,3 M€	7,3 M€	*-1,0%*
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7,4 M€	7,5 M€	*1,6%*
Chapitre 66 - Charges financières	0,6 M€	0,5 M€	*-3,6%*
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0,3 M€	0,4 M€	*31,5%*
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements et provisions	0,1 M€	0,0 M€	*-50,0%*
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0,0 M€	0,0 M€	*so*
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	2,4 M€	10,5 M€	*330,9%*
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	1,4 M€	1,4 M€	*1,5%*
soit dépenses réelles de fonctionnement	***47,4 M€***	***48,5 M€***	***2,5%***
soit dépenses imprévues	***0,0 M€***	***0,0 M€***	***so***
soit dépenses d'ordre de fonctionnement	***3,9 M€***	***11,9 M€***	***209,6%***

Les recettes totales de fonctionnement étant de 60,5 M€ (dont un excédent reporté de 2020 de 8,2 M€), **la Ville serait en en capacité de dégager en 2021 un virement à la section d'investissement de 11,9 M€.** Déduction faite de l'excédent reporté de l'exercice 2020, ce virement serait de 3,7 M€ (contre 3,9 M€ au budget primitif 2020).

Chapitre 012 – Charges de personnel

Entre 2014 et 2019, la Ville a réussi à contenir l'évolution de ses dépenses de personnel (+1,2 % en moyenne par an), tout en répondant aux contraintes réglementaires imposées par l'Etat (réforme des rythmes scolaires, carte d'identité et passeport…) **et en apportant aux Talençais de nouveaux services de proximité (comme Allo Talence).**

Sur l'exercice 2020, la Ville ayant dû répondre à de nombreux besoins exceptionnels, les charges de personnel progressent plus fortement (+2,3 %) pour atteindre 24,6 M€ (pour des crédits ouverts de 24,7 M€).

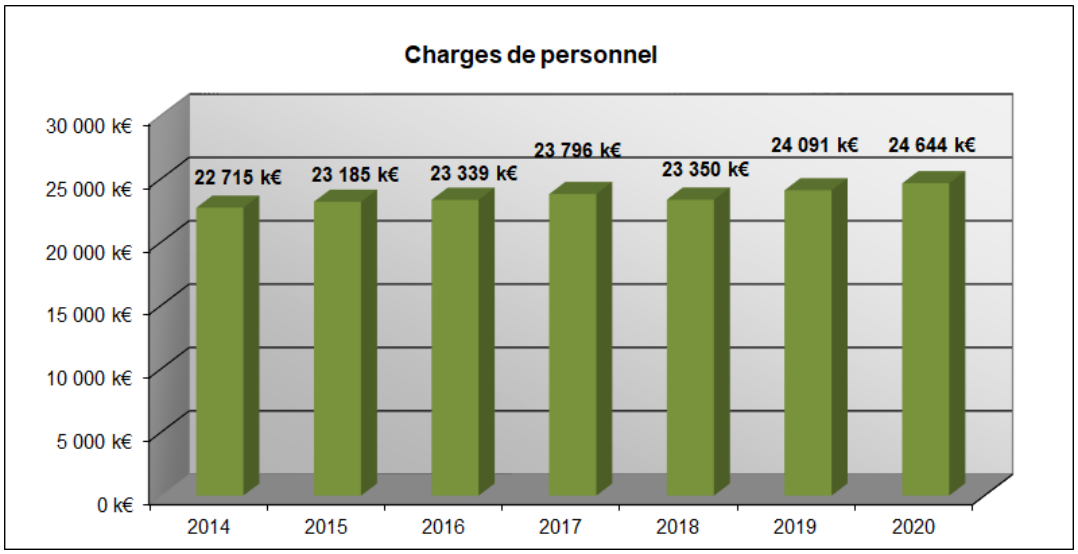

L'exercice 2020 a bien entendu été très particulier en raison de la crise sanitaire dont les effets ont commencé à apparaître dès le mois de mars et se poursuivront au moins tout le 1er semestre 2021. La collectivité a en effet été confrontée au devoir :

- De préserver la santé de ses agents, notamment les plus vulnérables, en les invitant à respecter les périodes de confinement et de s'exposer sur leur lieu de travail ;
- Et d'assurer la continuité du service public, la mairie étant pour beaucoup de nos concitoyens le dernier lieu d'échange social et d'apaisement des inquiétudes légitimes.

Cette période n'a permis aucune économie sur le budget des ressources humaines. En effet, le travail à distance mis en place pour certains ou bien le confinement pur et simple n'ont pas fait diminuer la masse salariale, les agents ayant bien entendu conservé leur rémunération. Et parallèlement, il a fallu recruter sur des secteurs très sensibles (écoles, secteur périscolaire…) pour faire face à certaines absences ou pour s'assurer du respect de certains protocoles sanitaires.

Il faut cependant souligner l'investissement remarquable des agents ayant accepté sur la base du volontariat de changer d'affectation et de venir en renfort de leurs collègues (portage des repas).

Tableau des effectifs :

EFFECTIFS AU 31/12	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TITULAIRES	540	534	511	508	509	505
CONTRACTUELS	201	220	207	218	237	256
TOTAL	**741**	**754**	**718**	**726**	**746**	**761**

Tableau des effectifs par catégories :

EFFECTIFS PAR CATEGORIES	2015	2016	2017	2018	2019	2020
A	48	50	48	50	56	55
B	123	122	115	125	130	128
C	570	582	555	551	560	578
TOTAL	**741**	**754**	**718**	**726**	**746**	**761**

Tableau des effectifs par catégories et filières :

FILIERES	CATEGORIES	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ADMINISTRATIVE	A	35	37	36	38	42	42
	B	14	14	13	15	18	18
	C	87	88	82	87	93	93
ANIMATION	A						
	B	15	14	15	14	13	13
	C	132	149	135	122	123	165
CULTURELLE	A	8	8	7	7	7	8
	B	59	58	55	59	61	58
	C	11	11	11	11	11	11
SECURITE	A						
	B	3	3	3	3	3	3
	C	11	12	11	9	12	11
SOCIALE	A	1	1	1	1	1	1
	B						
	C	33	32	31	27	22	19
SPORTIVE	A						
	B	17	16	16	18	18	17
	C	1	1	1	1	1	1
TECHNIQUE	A	4	4	4	4	6	4
	B	15	17	13	16	17	19
	C	295	289	284	294	298	308

Ce contexte très particulier va se poursuivre en 2021, ce qui constitue une des explications de l'augmentation des charges de personnel. **Au budget primitif 2021, les charges de personnel devraient s'élever à 25,5 M€, un montant en hausse de 4,1 % par rapport au BP 2020.**

Le recours au travail à distance, le nombre d'agents « à risque » contraints de demeurer à leur domicile parfois sans possibilité d'accomplir des missions, conduit la ville à renforcer les secteurs exposés (écoles notamment) entraînant ainsi une hausse de la masse salariale.

Par ailleurs, l'orientation donnée aux choix politiques de ce début de mandature vient conforter cette progression : de nouveaux projets solidaires voient le jour qui appellent la création de nouveaux postes, tout comme la mise en œuvre du nouvel organigramme qui doit permettre la réalisation des projets du mandat.

Quelques secteurs feront par exemple l'objet de recrutements :

- L'aménagement et la végétalisation des espaces publics ;
- La conduite des grands projets, notamment d'amélioration énergétique de nos bâtiments ;
- La sécurité et la prévention.

Cela n'empêche pas la collectivité de poursuivre son suivi rigoureux de la masse salariale, de s'interroger à chaque départ en retraite ou mutation sur la pertinence de remplacer l'agent dont le poste devient vacant. La préservation d'un service de qualité et de proximité auprès des administrés reste la priorité.

Enfin, en 2021, la Ville poursuivra ses efforts dans deux domaines :

- **La formation**, qui permet aux agents d'exercer avec une meilleure efficacité les fonctions qui leurs sont confiées (développement des compétences et accès aux différents niveaux de qualification professionnelle, adaptation au changement…) ;
- **L'accompagnement des agents dans leur carrière professionnelle,** pour maintenir la qualité de vie au travail et pour développer la prévention des risques (dossier risques psychologiques, formation prévention santé, étude et analyse des leviers pour contenir les congés maladies).

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Entre 2014 et 2019, résultat des efforts de gestion réalisés par les services mais aussi de décisions prises par la municipalité (comme l'extinction de l'éclairage public entre 1h et 5h du matin), **la Ville de Talence a réussi à contenir l'évolution des charges à caractère général. Elles étaient même globalement en diminution (-0,2 % en moyenne par an).**

Avec cette année si particulière que nous venons de traverser, l'exercice 2020 voit ces dépenses diminuer fortement, de l'ordre de 1 M€, avec d'importantes économies réalisées notamment sur :

- Diverses prestations de services (liés à des reports de manifestations par exemple) : 0,2 M€ ;
- La facture énergétique : 0,3 M€ (dont 0,2 M€ sur le chauffage et 0,1 M€ sur l'électricité) ;
- L'achat de denrées alimentaires : 0,3 M€ ;
- L'achat de carburant et entretien des véhicules : 0,1 M€.

A l'inverse, la collectivité a acheté de nombreux produits et équipements nécessaires à la gestion de cette crise sanitaire (masques, gel hydroalcoolique, produits d'entretien spécifiques…) pour un montant évalué à 0,3 M€. Elle a également fait intervenir différentes sociétés pour parfois seconder le personnel municipal afin que les protocoles sanitaires soient respectés (0,1 M€).

Ainsi, au compte administratif 2020, les charges à caractère général devraient s'élever entre 6,2 M€ et 6,3 M€ (contre 7,1 M€ en 2019).

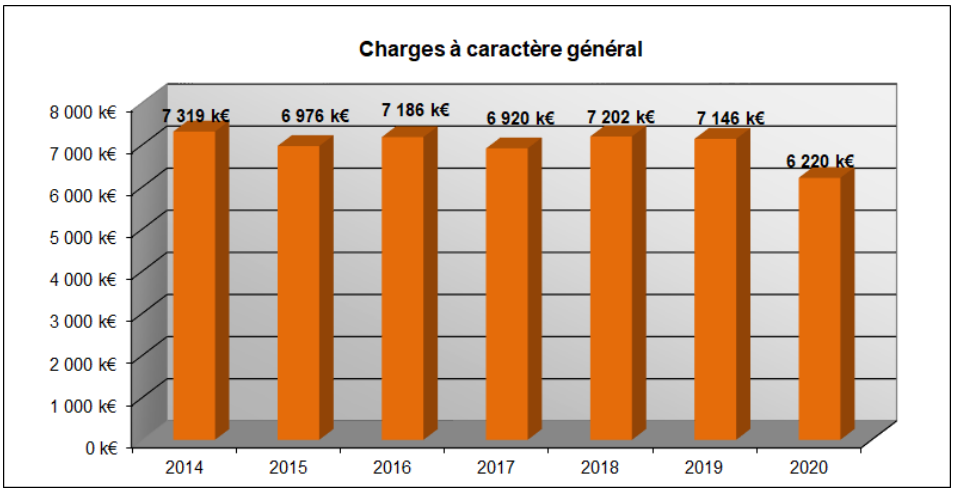

Au budget primitif 2021, partant de l'hypothèse d'un retour progressif à la normale, il est prévu d'inscrire 7,4 M€ au chapitre des charges à caractère général (+1,2 % par rapport au BP 2020). En plus des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, il est envisagé :

- De doubler le budget du service développement économique ;
- De mettre en place de nouvelles actions à destination de la jeunesse et notamment sur le permis de conduire ;
- D'augmenter le budget des conseils communaux.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Au sein de ce chapitre, sont principalement comprises les subventions versées au CCAS (3,85 M€) et aux associations (2,5 M€). **Cette enveloppe de plus de 6 M€ permettra de soutenir ces acteurs de proximité et d'entretenir les liens qui unissent les Talençais. Une Ville solidaire est plus que jamais nécessaire, notamment pour les Talençais les plus fragiles.**

Au total, Les autres charges de gestion courante devraient s'élever à 7,5 M€ (+1,6 %). Cette légère augmentation est liée à l'inscription pour la première fois au budget primitif de la participation de la Ville aux frais de fonctionnement des classes maternelles des écoles privées (0,1 M€). Pour rappel, ce coût supplémentaire fait l'objet d'un remboursement par l'Etat au chapitre 74 (recettes de fonctionnement).

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Il est prévu que les dépenses inscrites à ce chapitre soient légèrement revues à la baisse (-1,0 %). Elles seront de 7,3 M€.

	BP 2020	PROJET BP 2021	*Evo. BP*
Chapitre 014 - Atténuations de produits	**7,3 M€**	**7,3 M€**	***-1,0%***
Attribution de compensation Bordeaux Métropole	6,7 M€	6,8 M€	*0,4%*
FPIC	0,4 M€	0,4 M€	*-7,9%*
Reversement FPS	0,2 M€	0,2 M€	*-31,8%*

L'attribution de compensation de fonctionnement versée à Bordeaux Métropole sera en progression de 0,4 %, sous l'effet de la révision des niveaux de service dans le cadre de la mutualisation du service informatique (augmentation du parc de matériel informatique, développement des logiciels métier…).

La participation au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est réajustée à la baisse (-7,9 %), au regard du montant réellement reversé en 2020 (321 k€). Sur le même principe, les reversements au titre des FPS (Forfait Post-Stationnement) sont en diminution.

Chapitre 66 – Charges financières

Entre 2014 et 2020, l'encours de dette de la Ville de Talence est passé de 34,5 M€ à 18,4 M€. Sur le seul exercice 2020, la diminution est d'un peu plus de 5 M€. En conséquence, il est prévu que les frais financiers soient à nouveau en baisse sur l'exercice 2021 (-3,6 %). **Ils s'élèveront à 0,5 M€ soit une économie d'environ 50 k€ par rapport à 2020 et plus de 500 k€ par rapport à 2014.**

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les dépenses inscrites au chapitre des charges exceptionnelles seront a priori en augmentation entre les budgets primitifs 2020 et 2021, passant de 0,3 M€ à 0,4 M€.

Tandis que la subvention d'équilibre versée au budget annexe transport restera stable (environ 250 k€), il est prévu d'inscrire 100 k€ pour pouvoir rembourser les usagers des activités culturelles et sportives à nouveau fortement perturbées depuis novembre dernier.

SECTION D'INVESTISSEMENT

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2021 ?

Sur ce début de mandature, la Ville prévoit la construction ou la réhabilitation de grands équipements. Il est aussi envisager le lancement de nouveaux projets d'investissement. Les crédits nécessaires seront donc inscrits au budget 2021, tout en limitant au maximum le recours à l'emprunt. Cela passe par :

- L'optimisation de l'autofinancement,
- Le financement d'une partie de ces investissements par les excédents reportés des années passées,
- La recherche permanente de subventions auprès des partenaires.

c. Des dépenses d'investissement de plus de 24 M€

Avec les restes à réaliser reportés de 2020 (8,7 M€) et les nouveaux crédits qu'il est prévu d'inscrire (15,5 M€), **les dépenses de la section d'investissement s'élèveront à 24,2 M€.**

	BP 2020	PROJET BP 2021
Dépenses d'investissement	**25,5 M€**	**24,2 M€**
dont remboursement d'emprunt	5,2 M€	2,1 M€
dont neutralisation ACI	0,6 M€	0,6 M€
dont dépenses d'équipement (y compris RAR N-1)	19,7 M€	21,4 M€

Les dépenses d'équipement seront au total de 21,4 M€ (contre 19,7 M€ en 2020) :

- Extension et réhabilitation du groupe scolaire Lapie : 2,1 M€
- Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps : 5,5 M€
- Travaux du stade Pierre Paul Bernard et construction d'un dojo : 1,1 M€
- Construction d'une salle polyvalente : 0,1 M€
- Réhabilitation du groupe scolaire Camus : 0,1 M€
- Réalisation du Grand Peixotto-Margaut : 0,1 M€
- Attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole : 0,6 M€
- Acquisition de matériel : 0,7 M€
- Entretien du patrimoine municipal : 1,7 M€
- Création de deux terrains de padel et couverture d'un terrain de tennis : 0,8 M€
- Création d'une maison des nouvelles des solidarités : 1,7 M€

Le remboursement de la dette sera nettement moins important qu'en 2020, la Ville de Talence ayant fait le choix, pour rappel, de rembourser par anticipation un emprunt de 3 M€ début 2020. Les crédits inscrits au chapitre 16 seront ainsi au budget primitif 2021 de 2,1 M€.

d. Un financement de ces dépenses en grande partie assuré par les ressources propres de la collectivité

En plus des reports de recettes (1,1 M€ - subventions restantes à percevoir), **la Ville de Talence peut compter en 2021 sur d'importantes ressources propres d'un montant total de 21,9 M€ :**

- L'épargne dégagée de la section de fonctionnement : 11,9 M€ (dotation aux amortissements de 1,4 M€ + virement de la section de fonctionnement de 10,5 M€)
- Les subventions : 1,1 M€
- Le FCTVA : 0,6 M€
- La taxe d'aménagement : 0,5 M€
- Le produit des cessions : 0,4 M€
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (report d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2020) : 7,4 M€

	BP 2020	PROJET BP 2021
Recettes d'investissement	**19,0 M€**	**22,9 M€**
dont dotation aux amortissements et autres opérations d'ordre	1,4 M€	1,4 M€
dont virement de la section de fonctionnement	2,4 M€	10,5 M€
dont subventions	0,7 M€	1,1 M€
dont FCTVA et taxe d'aménagement	0,8 M€	1,1 M€
dont produits des cessions d'immobilisation	0,0 M€	0,4 M€
dont emprunt	13,7 M€	1,0 M€
dont excédent de fonctionnement capitalisé	0,0 M€	7,4 M€

Ces ressources sont complétées d'un emprunt de 1 M€, qui sera contracté en fonction de l'avancement des travaux des deux grands chantiers de l'année 2021, les réhabilitations du groupe scolaire Lapie et du stade nautique Henri Deschamps.

e. Synthèse du projet de budget primitif 2021

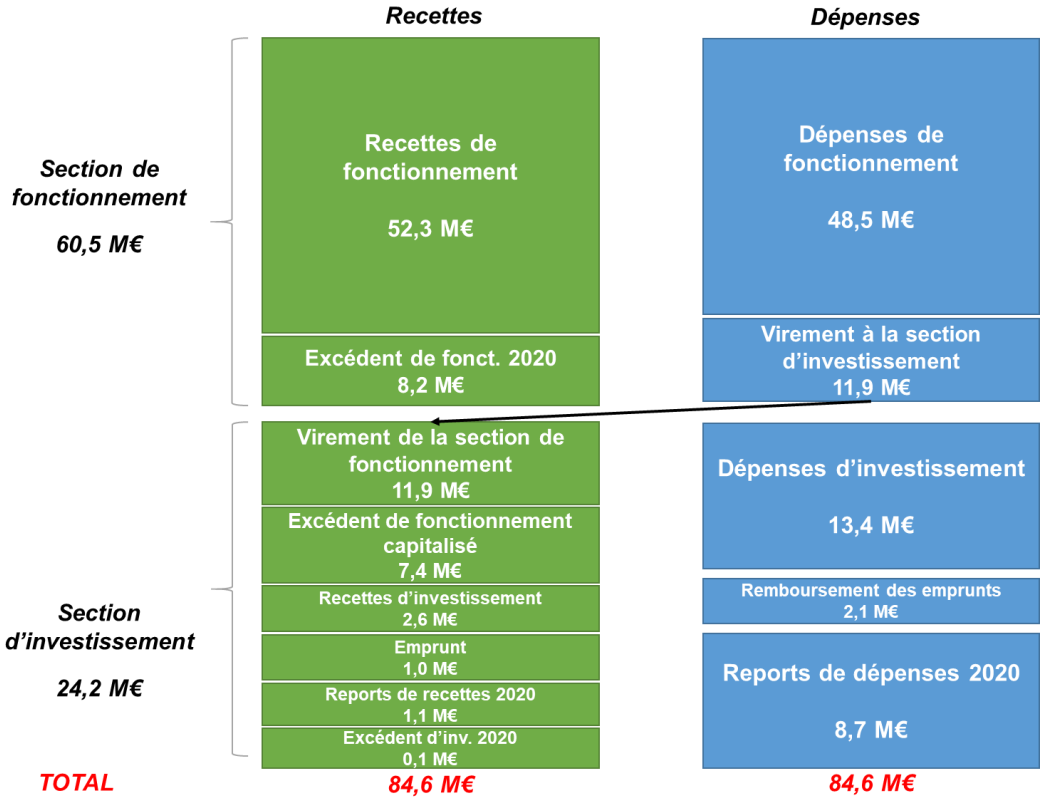

EN CONCLUSION :

Ce premier budget de la mandature sera marqué par un investissement particulièrement important, dans le but d'offrir aux Talençais de nouveaux équipements de proximité, mais aussi de répondre aux différentes problématiques que posent la crise sanitaire, social et économique que nous traversons. Tous les projets et actions entrepris seront menés dans une démarche environnementale globale.

Ce budget aura également pour objectif :

- De préserver le pouvoir d'achat des ménages, avec des taux d'imposition stables et des tarifs adaptés,
- De soutenir les acteurs du monde économique,
- De renforcer le lien social,
- D'offrir encore plus de services de proximité,
- De réduire dès que c'est possible notre consommation énergétique.

Telles peuvent être énoncées et résumées les principales orientations qui seront données au budget primitif 2021. »